

Le 1^{er} août 2014

Chers membres du Comité des finances,

Je réponds à l'invitation du Comité de présenter des mémoires dans le cadre des consultations prébudgétaires.

Je crois que le Comité devrait recommander au ministre des Finances que le Budget 2015 comporte une disposition prévoyant la création d'un « Institut du Canada pour l'innovation financière » (ICIF).

Dans le présent mémoire, vous trouverez :

- une description de la nature de l'ICIF, de son mandat et de son objet;
- un énoncé des raisons pour lesquelles cet institut est nécessaire;
- une description des principales activités de l'institut;
- une description du mode de gouvernance et du budget quinquennal de l'institut.

Nature et mandat

L'ICIF serait un organisme sans but lucratif à durée limitée qui serait chargé de veiller à ce que le Canada devienne un chef de file mondial en matière de détermination, d'introduction et de diffusion des idées, procédures et technologies les plus novatrices que l'on puisse appliquer au secteur financier. En bref, son rôle serait de contribuer à la consolidation de la compétitivité du secteur canadien des services financiers.

Raison d'être

Le Canada risque de prendre du retard par rapport à ses principaux concurrents étrangers dans l'offre de services financiers novateurs à l'échelle mondiale. Bien que notre secteur financier actuel soit enviable, le leadership du Canada est de plus en plus menacé (voir l'article ci-joint, que j'ai écrit et qui a été publié dans le numéro de juin de la revue *Inside Policy*, diffusée par l'Institut Macdonald-Laurier). On sait très bien qu'il existe actuellement un « déficit d'innovation » au

Canada. On sait moins que ce déficit menace le secteur financier du Canada.

Activités

Les principales activités de l'ICIF seraient les suivantes :

- Circonscrire certains déficits d'innovation en matière financière et déterminer le meilleur moyen de les combler.
- Promouvoir l'adoption précoce d'innovations dans l'ensemble du secteur des services financiers en améliorant les communications entre les innovateurs et leurs principaux fournisseurs de capitaux, les investisseurs providentiels, les investisseurs de capital-risque et le reste du secteur.
- Déterminer la capacité des dernières innovations à répondre aux besoins financiers de groupes relativement mal desservis de la population et des petites et moyennes entreprises.
- Financer les études prometteuses portant sur de nouveaux processus, produits, systèmes et technologies du secteur des services financiers.
- Offrir une tribune – par le biais de conférences et de colloques – permettant l'échange de points de vue sur les innovations dans le secteur financier.
- Créer et entretenir un bilan international de l'innovation financière afin de mesurer la performance du Canada par rapport à d'autres pays.
- Créer des prix annuels de l'innovation financière comprenant des catégories pour les innovations les plus prometteuses et les établissements financiers les plus novateurs.

Mode de gouvernance et budget

L'ICIF serait doté d'une petite équipe dont le chef rendrait compte à un conseil d'administration composé d'un maximum de neuf membres, à raison de quatre représentants du secteur privé, quatre représentants du secteur public et un président choisi avec le consentement des deux groupes.

L'ICIF pourrait compter sur un budget de 6 millions, réparti sur cinq ans. Le secteur public – dirigé par le gouvernement fédéral – engagerait 3 millions et le secteur privé, 3 autres millions.

Au terme du quinquennat, le gouvernement et le secteur financier décideraient de la suite à donner ou non à ce projet.

Richard Rémillard
Ottawa